

LOUVRE
BANQUE
PRIVÉE 
PAR LA BANQUE POSTALE

Conditions et tarifs des principales prestations financières applicables au 1^{er} janvier 2024

PARTICULIERS

Retrouvez ces tarifs sur
louvrebanqueprivée.fr
(coût de connexion selon
fournisseur d'accès).



Pour plus de transparence et pour permettre aux clients de comparer les tarifs des banques, les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de leurs tarifs.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

- Abonnement à des services de banque à distance **GRATUIT**
(Internet et Mobile) (Hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Pocket info) 0,30 € par alerte reçue⁽¹⁾
- Tenue de compte 4,00 € par mois
soit pour information 48,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale⁽²⁾ à débit immédiat) 43,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale⁽²⁾ à débit différé) 45,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique MasterCard®) 34,00 € par an
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) **GRATUIT**
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (BPE Protect⁽³⁾) 28,00 € par an
- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
 - en Pôle de Gestion Privée 4,00 € par virement
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)..... **GRATUIT**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)..... **GRATUIT**
- Commission d'intervention⁽⁴⁾ 8,00 € par opération
avec un plafond de 80,00 € par mois
(soit 10 opérations par mois)

(1) Plafonné à 1,50 € par mois. (2) Cartes Visa Classic® ou MasterCard®. (3) Assureur : Suravenir Assurances. (4) Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné à 30,00 € conformément à la réglementation en vigueur.

Certains tarifs sont soumis à la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2024 en France métropolitaine), le montant de la TVA est inclus dans le prix indiqué.

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être mis en service ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, clôture de compte

- Ouverture de compte **GRATUIT**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **GRATUIT**
- Clôture de compte **GRATUIT**
- Liste des opérations automatiques et récurrentes **GRATUIT**
(Historique 10 ans maximum)

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé papier au domicile selon une périodicité mensuelle **GRATUIT**
- Via la rubrique e-document de votre Espace Client **GRATUIT**
- Envoi d'un relevé papier au domicile⁽¹⁾ selon une autre périodicité (décadaire, hebdomadaire ou quotidien) 1,20 € par relevé
- Récapitulatif annuel des frais **GRATUIT**
- Avis de crédit 1,20 € par avis
- Duplicata de relevé de compte : frais par relevé 8,70 €

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte 4,00 € par mois soit 48,00 € par an
 - Pour les moins de 26 ans **(-50%)**... 2,00 € par mois soit 24,00 € par an
 - Exonération pour les détenteurs d'une offre groupée de services
- Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾ (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier) 2,50 € par mois soit 30,00 € maximum par an

Services en Pôle de Gestion Privée

- Remise de chèque à l'encaissement **GRATUIT**
- Frais de recherche de documents :
 - Archives simples (document(s) disponible(s) en Pôle de Gestion Privée) 20,50 €
À partir de 10 photocopies 1,00 € par page
 - Archives complexes (document(s) non disponible(s) en Pôle de Gestion Privée) Sur devis

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

- Internet (Espace Client⁽³⁾) **GRATUIT**
- Application Mobile Louvre Banque Privée **GRATUIT**
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel + prix appel

Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail

- Pocket info : alerte compte par SMS ou par e-mail⁽⁴⁾ 0,30 € par alerte reçue
- Relevé de compte bihebdomadaire⁽⁵⁾ 3,00 € par mois
- Relevé de compte quotidien⁽⁵⁾ 6,00 € par mois

(1) Facturation trimestrielle. (2) Les frais sont prélevés dans la limite du solde disponible. (3) Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (4) Plafonné à 1,50 € par mois. (5) Réduction de 50 % dans le cadre d'une Convention MyBPE.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT⁽¹⁾

Cartes

Cotisation carte de débit

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat) World Elite™ MasterCard® ou Visa Infinite® 330,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat) Gold MasterCard® ou Visa Premier® 138,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) MasterCard® ou Visa Classic® :
 - à débit immédiat 43,00 € par an
 - à débit différé 45,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) MasterCard® 34,00 € par an
- Fourniture d'une carte MyBPE rechargeable MasterCard® pour les 12-17 ans 19,00 € par an

1 année de gratuité de la cotisation sur la carte MyBPE rechargeable si détention d'un Livret Jeune chez Louvre Banque Privée.

Cotisation carte de retrait

- Fourniture d'une carte de retrait (interbancaire) MyBPE Cirrus pour les 12-15 ans arrêt de la commercialisation depuis le 01/07/2022

Retraits d'espèces

- Retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale **GRATUIT**
- Retrait dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale..... 2,75% du montant du retrait + 3,30 € par opération
- Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque :
 - en euro 9,70 €
 - dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75% du montant du retrait + 7,70 € par opération

Paievements par carte bancaire

- En euro **GRATUIT**
- Dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75% du montant du paiement + 4,60 € par opération

La sécurité de vos paiements sur Internet

- Activation/désactivation de l'utilisation de la carte sur internet⁽³⁾ **GRATUIT**
- Le blocage géographique de votre carte (blocage et alertes)⁽³⁾ **GRATUIT**
- Virtualis (carte virtuelle à usage unique)⁽³⁾ **GRATUIT**
- Activation/désactivation de la fonctionnalité paiement sans contact⁽⁴⁾ **GRATUIT**

Autres prestations liées à la carte

- Réédition du code confidentiel **GRATUIT**
- Frais de modifications du plafond de la carte **GRATUIT**
- Refabrication carte perdue, volée ou renouvelée avant échéance (toutes cartes sauf cartes défectueuses) 10,20 €

(1) La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par Louvre Banque Privée. (2) Pour les cartes World Elite™ MasterCard®, Visa Infinite®, Gold MasterCard® et Visa Premier® : exonération de tous les frais (commission fixe et commission proportionnelle) lors de chaque utilisation de la carte bancaire hors Union Européenne. Seuls les éventuels frais de la banque étrangère restent à votre charge. (3) Service optionnel lié à toute carte bancaire détenue chez Louvre Banque Privée. Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (4) Service disponible uniquement sur les cartes bancaires suivantes : Visa Classic®, Mastercard®, Gold MasterCard®, Visa Premier®, World Elite™ MasterCard® et Visa Infinite®.

- Frais de recherche sur opération carte :
 - opération non-autorisée ou mal exécutée..... **GRATUIT**
 - opération autorisée 35,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte :
 - à l'initiative de la banque 36,00 €
 - à l'initiative du client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse)..... **GRATUIT**

Virements SEPA⁽¹⁾

Réception d'un virement SEPA⁽¹⁾ en euros **GRATUIT**

Émission d'un virement SEPA⁽¹⁾ en euros ou en devises d'un pays de l'EEE⁽²⁾ (hors commissions additionnelles. Cf. paragraphe suivant)

Frais par virement SEPA occasionnel

- Entre comptes tenus chez Louvre Banque Privée :
 - en Pôle de Gestion Privée **GRATUIT**
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en Pôle de Gestion Privée 4,00 €
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- Virement instantané..... **GRATUIT**
- Virement urgent (virement en date de valeur J)..... 8,70 €

Frais de mise en place d'un virement permanent **GRATUIT**

Frais par virement SEPA permanent

- Entre comptes tenus chez Louvre Banque Privée :
 - en Pôle de Gestion Privée **GRATUIT**
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en Pôle de Gestion Privée 1,60 €
 - par Internet via l'Espace Client **GRATUIT**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision maximum 20,00 €

Service d'information sur virement SEPA⁽¹⁾

- Avis d'exécution d'un virement SEPA 5,60 €

Virements non SEPA

La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

Émission d'un virement non SEPA

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
 - en Pôle de Gestion Privée 0,10% / 27,00 € minimum
 - par Internet via l'Espace Client 0,10% / 27,00 € minimum
- Frais additionnels par virement occasionnel incomplet⁽³⁾ ... 7,50 €
- Frais par virement permanent 15,00 €
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision 20,00 € maximum

Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽¹⁾

- Virement 16,00 €

Commissions additionnelles sur opérations non SEPA ou en devises (par opération) :

- Commission de change (Émission ou Réception)⁽⁴⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum
- Émission de virement : tous frais au donneur d'ordre⁽⁵⁾ 13,50 €
- Réception de virement : commission de réparation⁽³⁾ 15,00 €

(1) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2023 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican. (2) L'Espace Économique Européen couvre les pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. (3) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque. (4) Commission non perçue pour les opérations en euros. (5) Si le mode « OUR » est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Frais par avis d'exécution d'un virement 5,60 €
- Frais par avis de réception d'un virement 5,60 €
- Frais par avis d'opération 6,00 €

Traitement des devises - Nous consulter

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

- Frais de paiement d'un prélèvement ou TIP SEPA **GRATUIT**
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **GRATUIT**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **GRATUIT**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision 20,00 € maximum
- Frais d'opposition à un prélèvement SEPA **GRATUIT**

Chèques

- Délivrance de carnet de remise de chèques **GRATUIT**
- Mise à disposition du chéquier en Pôle de Gestion Privée **GRATUIT**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
 - en envoi simple **GRATUIT**
 - en envoi recommandé 8,00 €
- Service de chèque en ligne via l'Espace Client⁽¹⁾ (frais postaux inclus) :
 - en envoi simple 1,50 €
 - en envoi recommandé 6,00 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 44,00 € auxquels s'ajoutent :
 - frais de mise en place d'un virement : 0,10% avec minimum 27,00 €
 - commission de change : 0,05% avec minimum 16,00 € + commissions additives le cas échéant
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 14,00 € par chèque
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 30,00 €

Émission de chèques⁽²⁾ à l'international

- Commission en cas de paiement d'un chèque hors de France (y compris les chèques de banque)..... 0,10% / 42,00 € minimum
- Commission en cas d'impayé ou de prorogation 50,00 €
- Commission de change⁽³⁾..... 0,05% / 15,50 € minimum

Remise de chèques⁽²⁾ à l'international (en devises ou en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement « Sauf bonne fin » 0,10% / 37,00 € minimum
- Commission d'encaissement « Crédit après encaissement » 0,10% / 45,00 € minimum
- Impayé - Prorogation - Avis de sort 50,00 €
- Commission de change⁽³⁾..... 0,05% / 16,00 € minimum

Dates de valeur

- Remise de chèque J+1 ouvrable⁽⁴⁾
- Paiement de chèque jour
- Virement en crédit ou débit jour
- Domiciliation de prélèvement jour

(1) Pour un montant maximum de 1 000 €. (2) Les frais supplémentaires pouvant être facturés par les correspondants étrangers sont refacturés le cas échéant au réel. (3) Commission non perçue pour les opérations en euros. (4) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES⁽¹⁾

Les Conventions BPE et MyBPE

- Compte de dépôt
- Carte de Paiement à débit immédiat ou débit différé
- Gestion de compte (tenue de compte, découvert autorisé⁽²⁾ ou découvert MyBPE⁽³⁾, délivrance chéquiers⁽⁴⁾, relevés de compte mensuels)
- Service de banque à distance (Internet, Application Mobile, Téléphone)
- BPE Protect Plus⁽⁵⁾
- Chèque de banque⁽⁶⁾
- Alerte compte par SMS et par e-mail⁽⁷⁾

OFFRE DUO : à partir de la 2^e Convention BPE détenue dans le foyer (sauf Convention MyBPE), application d'une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2^e convention BPE et des suivantes. Offre soumise à conditions.

Cotisation à une offre groupée de services : la Convention BPE

- avec carte MasterCard® ou Visa Classic® 9,00 € par mois
- avec carte Gold MasterCard® ou Visa Premier® 16,00 € par mois
- avec carte World Elite™ MasterCard®
ou Visa Infinite® 28,00 € par mois

OFFRE 2^{nde} CARTE : à partir de la 2^e carte dans la convention, application d'une réduction de 50 % sur le prix standard de la moins chère des 2 cartes.

Cotisation à une offre groupée de services : la Convention MyBPE (forfait de services réservé aux 16-25 ans)

- avec carte MasterCard® à autorisation systématique..... 2,75 €
par mois
- avec carte MasterCard® ou Visa Classic®⁽⁸⁾ 4,50 € par mois
- avec carte Gold MasterCard® ou Visa Premier® 8,00 € par mois

Services optionnels à la Convention BPE

- Assurance Décès Prévi-Découvert⁽⁹⁾ 2,50 € par mois
- Protection Juridique⁽⁵⁾ 4,10 € par mois

Service bancaire de base⁽¹⁰⁾

- Tenue de compte
- Fourniture d'une carte MasterCard® à autorisation systématique
- Relevé de compte mensuel en ligne ou par courrier
- 2 chèques de banque par mois
- Domiciliation de virements bancaires
- Paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA
- Délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- Changement d'adresse
- Encaissement de chèques et de virements bancaires

(1) L'ouverture d'un compte et la délivrance des moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par la banque. (2) Sous réserve d'acceptation. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (3) Disponible à partir de 18 ans. 0,00 % jusqu'à 200 €, au-delà de 200 €, taux du découvert de la Convention BPE. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (4) Chéquier en option pour les 16-17 ans. Délivrance soumise à l'accord du représentant légal pour les moins de 18 ans. (5) Assureur : Suravenir Assurances. (6) 1^{er} chèque par année civile gratuit, au-delà 13,70 € par chèque. (7) Une alerte gratuite par mois. Convention MyBPE : deux alertes gratuites par mois. Au-delà, 0,30 € par alerte reçue. Plafonné à 1,50 € par mois. Facturation en supplément distincte de la cotisation Convention BPE / MyBPE. (8) Disponible à partir de 18 ans. Votre cotisation Convention BPE ou MyBPE pourra faire l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra intervenir en cas de modification de votre Convention BPE / MyBPE (changement de carte...). (9) Assureur : Suravenir. (10) Ensemble des services rattachés à un compte ouvert dans le cadre du Droit au Compte sur demande de la Banque de France.

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

- Offre GPA 1,00 € par mois
- Frais d'incidents⁽¹⁾ plafonnés pour les clients détenteurs de l'offre GPA : 16,66 € par mois et 200,00 € par an
 - Dont commission d'intervention⁽²⁾ 4,00 € par opération avec un plafond de 20,00 € par mois

Cette offre groupée de services à cotisation mensuelle est, sur proposition de la banque, destinée aux clients en situation de fragilité financière. Elle comprend notamment :

- une carte de paiement MasterCard® à autorisation systématique (consultation du compte lors de chaque utilisation de la carte),
- un relevé de compte mensuel,
- l'accès à la gestion de vos comptes en ligne (accès illimité aux services de banque à distance⁽³⁾ : Internet, Application Mobile),
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- 2 chèques de banque par mois,
- 4 virements SEPA (dont 1 virement permanent) par mois.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

- Commission d'intervention⁽²⁾ 8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 18,00 €
- Frais par saisie-attribution / par saisie conservatoire 110,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD) 10 % du montant dû au Trésor Public (Perception plafonnée à 100,00 € par SATD)

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision⁽⁴⁾ 14,50 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁵⁾ :
 - forfait par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - forfait par chèque rejeté supérieur à 50 € 50,00 €
- Frais de rejet de prélèvement / de tout ordre de paiement pour défaut de provision (par opération) 20,00 € maximum
- Frais d'identification d'un prélèvement rejeté pour défaut de provision (par opération) **GRATUIT**

Pour les clients identifiés comme financièrement fragiles, éligibles à l'offre GPA, les frais relatifs aux incidents de paiement sont plafonnés à 25,00 € par mois.

(1) Les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. Ces plafonnements incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention (2) Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (3) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturées par l'opérateur. (4) Frais perçus uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux en cas de pluralité. (5) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Retrouvez les taux d'usure sur tresor.economie.gouv.fr/seuils-de-lusure
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Découvert

- Découvert Convention BPE⁽¹⁾ (intérêts débiteurs) Nous consulter
- Découvert hors Convention BPE⁽¹⁾ (intérêts débiteurs) Nous consulter
- Assurance Décès Prévi-Découvert⁽²⁾ 30,00 € par an

Crédits à la consommation

- Commission d'octroi de crédit 1,00% du montant du prêt
(minimum 75 € - maximum 300 €)

Crédits immobiliers⁽³⁾

- Commission d'octroi de crédit 0,50%⁽⁴⁾ du montant du prêt
/ 900,00 € minimum
- Indemnités de remboursement anticipé Conditions du
contrat de crédit

Frais et prestations

- Représentation d'échéance 41,80 €
- Changement de date de prélèvement 22,00 €
- Réédition de tableau d'amortissement 26,00 €
- Demande de décompte de remboursement anticipé
(pour les offres de prêts émises avant le 1^{er} juillet 2016) 17,00 €
- Renégociation de prêt 1,00% du capital restant dû /
900,00 € minimum
- Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) de 450,00 € à 650,00 €
- Frais de désolidarisation d'un co-emprunteur /
caution / associé 350,00 €
- Lettre d'information annuelle des cautions **GRATUIT**
- Mainlevée de garantie 128,00 €
- Modification de garantie 350,00 €

Engagement par signature

- Frais sur cautions émises par la banque :
 - frais d'acte simple 35,00 €
 - frais d'acte complexe 110,00 €
 - commission d'engagement perçue annuellement
et d'avance 1,00% du montant de la caution
75,00 € minimum

(1) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte - plafonnement au taux d'usure. Taux susceptible d'évolution. Dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points. (2) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation du dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 5 000 € par adhérent. (Assureur : Suravenir). (3) Offre réservée aux personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur Louvre Banque Privée. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêt qui vous sont faites. (4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

- Frais par transfert⁽¹⁾ (Plan Épargne Logement / Compte Épargne Logement / Plan Épargne Populaire) 80,00 €

Assurance vie

Nous vous proposons une gamme étendue de contrats d'assurance vie. Votre Banquier Privé reste à votre disposition.

Placements financiers ⁽¹⁾	CTO	PEA
Frais d'ouverture de compte	GRATUIT	GRATUIT
Gestion Sous Mandat	Nous consulter	Nous consulter
Gestion libre		
Frais afférents à la tenue de compte et à la garde		
• Frais fixes par compte (prélevés semestriellement)	30,00 € TTC par an	-
• Droits de garde (par an et prélevés semestriellement). Frais fixe par ligne de titres détenus hors valeurs La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA	4,50 €	4,50 €
• Frais fixes par ligne de Titre non Coté	25,00 €	25,00 €
• Commission proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA ⁽²⁾ :		
- portefeuille < à 50 000 €	0,21%	0,21%
- portefeuille de 50 000 € à 200 000 €	0,14%	0,14%
- portefeuille > à 200 000 € ...	0,09%	0,09%
Frais de Gestion des Titres Non Cotés (TNC)	80,00 € par an et par compte	

Frais de transaction

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽³⁾ : rémunération de Louvre Banque Privée sur les frais de gestion. En sa qualité de distributeur, la banque peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion⁽⁴⁾, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre la banque et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande.

Frais de souscription sur OPC

• OPC référencés	Nous consulter	Nous consulter
• OPC non référencés	Selon le DIC ⁽⁵⁾ de l'OPC + courtage de 30,00 €	Selon le DIC ⁽⁵⁾ de l'OPC
• OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA (hors fonds à formule et fonds à capital garanti)	1,00% de droits d'entrée pas de courtage	
• OPC de La Banque Postale AM (fonds à formule et fonds à capital garanti)	Selon le DIC ⁽⁵⁾ de l'OPC pas de courtage	
• Droits de sortie OPC	Selon le DIC ⁽⁵⁾ de l'OPC	

(1) Transfert vers un autre établissement financier. (2) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (4) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée, aux frais de gestion et à leur assiette. (5) DIC : Document d'Informations Clés.

Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage et négociation inclus) :

	CTO	PEA
- en Pôle de Gestion Privée	1,40% / 15,00 € minimum	1,20%
- par Internet via l'Espace Client	0,60% / 9,00 € minimum	0,50%

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place) :

- en Pôle de Gestion Privée	1,50% / 50,00 € minimum
- par Internet via l'Espace Client	0,65% / 35,00 € minimum

- Introduction - Privatisation

GRATUIT

- Édition d'un avis d'opéré par Internet via l'Espace Client

GRATUIT

- Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique)

4,60 €

- Dates de valeur :

- achat au comptant

Jour

- vente au comptant

Jour

Frais de transfert d'un CTO

110,00 €

Frais de transfert d'un PEA

15,00 € par ligne / 50,00 €
si Titre Non Coté

- L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150,00 € au global.

Service de Gestion en ligne :

- des Opérations Sur Titres

GRATUIT

- des Assemblées Générales

GRATUIT

Relevé spécifique aux instruments financiers

- Relevé IFI Impôt sur la Fortune Immobilière

GRATUIT

Étude Patrimoniale

Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (hors convention BPE/My BPE)

- BPE Protect⁽¹⁾ 28,00 € par an
- BPE Protect Plus⁽¹⁾ 38,00 € par an

SUCCESSIONS

- Études fiscales ou successorales 230,00 € TTC
- Frais sur succession en déshérence (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) 30,00 € par an
- Frais d'ouverture de successions : en fonction du montant des avoirs détenus chez Louvre Banque Privée
 - inférieur à 50 000 € 135,00 €
 - entre 50 000 € et 250 000 € 235,00 €
 - supérieur à 250 000 € 485,00 €
- Autres prestations Nous consulter

(1) Assureur : Suravenir Assurances.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Banquier Privé ou du Directeur de votre Pôle de Gestion Privée par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de Louvre Banque Privée.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Louvre Banque Privée vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - Louvre Banque Privée - 48 rue du Louvre 75001 PARIS. Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la consommation de La Banque Postale - 115 rue de Sèvres, Case Postale G009, 75275 PARIS CEDEX 06 ou sur le site <https://mediateur.groupepostale.com>.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site louvrebanqueprivée.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de la consommation de La Banque Postale soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site www.amf-france.org/Formulaires-et-déclarations/, votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Le traitement de votre réclamation est gratuit.

Louvre Banque Privée : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 190 138 494 €. Siège Social : 48 rue du Louvre - 75001 Paris. 384 282 968 RCS Paris. ORIAS n°07 004 983. Établissement de crédit de droit français soumis au contrôle de l'ACPR et de l'AMF. REP PAPIER : FR233171_03XUYG.

La Banque Postale : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 585 350 218 €. Siège social : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris CEDEX 06. 421 100 645 RCS Paris. ORIAS n° 07 023 424. Établissement de crédit de droit français soumis au contrôle de l'ACPR et de l'AMF. REP PAPIER : FR231771_03JRYJ.

La Banque Postale Asset Management : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 096 204,80 €. Siège social : 36 Quai Henri IV - 75004 Paris. 879 553 857 RCS Paris. Société de gestion de portefeuille. Agrément AMF sous le n° GP-20000031. REP PAPIER : FR231771_03JRYJ.

Tocqueville Finance : SA au capital de 2 520 547,80 €. Siège social : 36 Quai Henri IV - 75004 Paris. Mandataire d'intermédiation d'assurance - Enregistré au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 035 215. SIREN B381652072.

Suravenir : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Siège social : B 103 - 232 rue Général Paulet - 29802 Brest CEDEX 9. 330 033 127 RCS Brest. Société mixte régie par le code des assurances soumise au contrôle de l'ACPR.

Suravenir Assurances : SA au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, 44800 Saint-Herblain. 343 142 659 RCS Nantes. Entreprise régie par le Code des assurances soumise au contrôle de l'ACPR.